

PROFESSIONNEL-LES EN SOINS ASSURANCE COLLECTIVE 2018

Avez-vous regardé votre première paie de 2018 ? Rien ne vous saute aux yeux ?
Les nouveaux tarifs de votre régime d'assurance collective sont entrés en vigueur sur cette paie.
Et selon l'organisation syndicale qui vous représente, le choc peut être important.

Voyez par vous-mêmes avec cette présentation des augmentations des primes d'assurance collective entre les 3 organisations qui représentent des professionnel-les en soins.

La hausse des assurances est particulièrement importante pour la FIQ et la CSQ.

Rien de mieux que de comparer les tarifs avant le maraudage de 2017 (soit au 31 décembre 2016) et les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 pour le constater.



AUGMENTATIONS DES PRIMES D'ASSURANCE ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET LE 1^{ER} JANVIER 2018

FIQ	CSQ	CSN
3,22%	7,09%	1,43%

Comparons un peu plus en détail en utilisant le régime le plus généreux de chaque organisation, soit le statut de protection familiale (l'option Santé III si vous êtes affiliées à la CSN). **Rappelons qu'en plus d'être avantageux au niveau du coût, le régime d'assurance de la CSN est le plus généreux et le plus flexible du réseau de la santé et des services sociaux.**

	FIQ	CSQ	CSN
Tarif par période de paie au 31 décembre 2016	150,29\$	154,82\$	157,60\$
Tarif par période de paie au 1^{er} janvier 2018	155,13\$	165,79\$	159,86\$
Hausse des tarifs par période de paie	+ 4,84\$	+ 10,97\$	+ 2,26\$
Hausse des tarifs par année	+ 125,84\$	+ 285,22\$	+ 58,76\$
Changements au régime	Obligation de prendre le médicament générique. Un remboursement à 80 % du médicament le moins cher sur le marché.	Aucun changement au régime. Augmentation de la coassurance de 60 \$ par année.	Aucun changement au régime.